

## Compte rendu de la CP SRIAS du 18 Juin 2013

Ordre du jour :

1. Point financier
2. Fonctionnement des SRIAS
3. Assurances
4. Note d'orientation 2014
5. Proposition de budget 2014

**En préambule, la délégation CGT a demandé à excuser James Varennes qui n'occupera plus les fonctions ni de président de la SRIAS Pays de Loire ni celles de membre de la délégation CGT à la CP SRIAS et au CIAS. Il va à présent intégrer une autre activité et l'ensemble des membres de la CP SRIAS ont salué son investissement pour l'action sociale.**

**Point 1 : Point financier**

- a) Examen des comptes-rendus de gestion du 1er quadrimestre 2013 :

La consommation à la date de la CP est de l'ordre de 22%.

- b) Examen de la demande de crédits complémentaires pour la Réunion :

La proposition est acceptée et sera validée par le CIAS du 4 Juillet 2013.

- c) Demandes de modification d'une action validée :

Les demandes de modification des actions sont validées pour les SRIAS Auvergne, Bretagne, Limousin, et la Martinique.

Des demandes d'information sont prises pour les SRIAS suivantes :

- **Franche comté**

Il est urgent de prévoir d'autres actions pour la prochaine validation de la Commission Permanente SRIAS du CIAS. Un complément d'information est donc demandé.

- **Nord-Pas-de-Calais**

Une demande de définition du redéploiement de la somme réservée pour la mise en place d'un forum est demandée.

- **Ile-de-France**

La formulation de la demande doit être précisée et des compléments d'informations sont nécessaires et donc demandés.

## **Point 2 : Fonctionnement des SRIAS**

### a) Note sur les frais de déplacement des membres des SRIAS

Cette note sera applicable à compter du 01 janvier 2014 pour les frais de déplacement des membres des SRIAS imputés sur le P 148. Pour la période transitoire (second semestre 2013), les frais de déplacement des membres et de fonctionnement courant de la SRIAS seront imputés sur le P 307 et les frais de déplacement et de fonctionnement courant du Président de la SRIAS seront imputés sur le P 148.

PS 2 donne les raisons pour maintenir cette période transitoire qui sont :

- les solutions techniques facilitées,
- éviter la confusion dans les services de la Préfecture,
- les lignes budgétaires déjà définies.

**Pour la délégation CGT, la question qui ressort est de connaître quel est le coût global des frais de déplacement des membres des SRIAS ?**

**La CGT affirme qu'il est hors de question que l'on se serve sur les actions en cours dans les SRIAS afin de financer ces frais. Comme il est hors de question que les présidents se voient censurés dans leur démarche budgétaire afin de faire face à ces frais.**

PS 2 répond que le coût total des frais de déplacement des membres des SRIAS se situe entre 35000 et 40000 €

### b) Règlement Intérieur

La CP donne un avis favorable à la proposition de Règlement Intérieur qui avait été présenté en Gt le 31 mai dernier, le CIAS validera ce texte. Dès validation de ce Règlement Intérieur, il sera applicable par les SRIAS.

c) site Internet des SRIAS

Suite à l'annonce de la fermeture du site de la SRIAS Auvergne (créé en 2007) pour 6 mois, une discussion sur le site des SRIAS s'engage. Il est précisé que les sites des SRIAS sont différents d'une SRIAS à une autre et ne sont pas hébergés de manière semblable.

**Pour la délégation CGT, il ne serait pas inopportun de réfléchir à un outil commun à l'ensemble des SRIAS.**

Pour PS 2, l'hébergement des sites des SRIAS sur le site de la Fonction publique est impossible, la région n'aura pas la main dessus. Il est préférable d'harmoniser des règles communes à l'ensemble des SRIAS pour tous leurs sites.

PS 2 rappelle que le paysage de l'organisation de l'action sociale de l'Etat sera modifié dans les prochaines années.

L'animateur de la commission précise qu'un Groupe de Travail serait envisageable.

**La délégation CGT soutient cette dernière proposition.**

d) Fiche sur le rôle des acteurs locaux

Pour Solidaires, ce tableau précise la répartition des tâches des Présidents de SRIAS, CASEP et CA. Il apparaît nettement des manques de moyens humains pour la mise en œuvre des actions des SRIAS

Pour l'UNSA, ce tableau est un état des lieux indicatifs actuels, les éléments pourront évoluer localement avec l'application des textes par les Préfets de Région.

**Pour la délégation CGT, comme elle l'avait déjà dit lors du GT du 31 mai 2013 sur les SRIAS, certes c'est une photographie de l'existant qui justement nous montre à quel point si l'on est tous d'accord avec les périmètres et les activités des présidents de SRIAS, ces derniers manquent de moyen, d'outils. Mais aussi l'on voit bien qu'un ou une collègue président de SRIAS acquiert dans son activité un savoir faire, des pratiques et une expertise dans son activité qui ne sont en rien reconnues lors de son retour à son poste à temps plein. Ce sera aussi un sujet de débat durant les négociations.**

### **Point 3 : Assurances**

Lors des 2 journées des Présidents de SRIAS les 28 et 29 mai 2013, de nombreuses questions ont été posées sur les problèmes d'assurances dans le cadre des actions des SRIAS.

La DGAFP a demandé aux Présidents de poser les questions par courriel durant la 1ère quinzaine de juin 2013.

Les questions qui sont parvenues à PS 2 sont :

- ordre de mission annuel et est ce que l'arrêté de détachement vaut ordre de mission permanent ?
- protection du Président de la SRIAS (cas des invitations signées par le SGAR) ?
- est ce que l'on a besoin d'une assurance pour l'utilisation de son véhicule pour les besoins professionnels ?

De manière générale, 2 types de questions apparaissent :

- assurances pour location de salles qui peuvent être assurées obligatoirement par les Préfectures,
- le déroulement des actions des SRIAS pendant le temps de travail ou hors temps de travail

PS 2 propose de recueillir auprès de tous les ministères les décisions mises en place sur ce sujet.

#### **Point 4 : Note d'orientation 2014**

La note proposée est celle de 2013 aménagée pour être en conformité notamment prise en charge des déplacements.

Plusieurs amendements sont portés par l'ensemble des OS comme y faire figurer une référence à l'article du 16 Janvier 2013 (liste des établissements publics), lors du passage parlant du CHS rajouter CT car dans la Fonction publique ils existent maintenant. Ces demandes sont validées par la CP, le CIAS prendra sa décision.

#### **Point 5 : Proposition de budget 2014**

2 hypothèses sont présentées : 2,64 et 3 M€

- 2,64 M€(- 0,1 au titre des frais de déplacement SRIAS) : budget constant
- 3 M€(- 0,1 au titre des frais de déplacement SRIAS) : prise en compte de l'évolution 2013.

Il est proposé que :

- si 2,64 M€ alors mise en place d'une clause de sauvegarde pour ne pas amputer le budget des petites SRIAS
- si 3 M€ alors pas de chute de plus de 10% du budget de chaque SRIAS.

Pour FO, demande est faite de ne pas baisser plus de 5%

Pour l'UNSA, confirme les 5% proposés et rappelle la prise en compte de Mayotte à hauteur de 23 010 €

**La délégation CGT prenant acte en séance des deux scénarii ne peut prendre position.  
La CGT renvoie donc à la CP budget.**

PS 2 propose un budget 2014 à 2,67 M € afin de maintenir les budgets constants de toutes les SRIAS. La note d'orientation sera transmise normalement avant le 31 juillet 2013.

**Point divers :**

2 Régions font l'objet d'un débat (PACA et Limousin) dans le cadre de l'accueil du périscolaire, où plusieurs actions sont initiées en ce sens. Les membres de la commission souhaitent, pour l'avenir un temps de réflexion important sur ce sujet au niveau des SRIAS.

Pour la délégation CGT : Christian Fagault et Ivan Baquer